

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321

Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

979^{EME} REUNION

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

16 FEVRIER 2021

PSC/PR/COMM. (CMLXXIX)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE

Adoptée par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 979^{ème} réunion, tenue le 16 février 2021, sur la Situation en République Centrafricaine (RCA) :

Le Conseil de paix et de sécurité,

Prenant note des remarques d'ouverture faites par le Représentant permanent de la République du Ghana auprès de l'UA et Président du CPS pour février 2021, S.E. l'Ambassadeur Amma Admaa Twum-Amoah, et de la déclaration du Commissaire de l'UA à la paix et à la sécurité, S.E. l'Ambassadeur Smail Chergui, prononcée par la Directrice par intérim du Département de Paix et de Sécurité, Mme Fiona Lortan, ainsi que de la présentation faite par le Représentant spécial du Président de la CUA (RSPC) pour la RCA, S. E l'Ambassadeur Bertino Matias Matondo ; ***prenant également note*** des déclarations du représentant de la RCA, S.E l'Ambassadeur Fernad Poukre-Kono, du Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), S.E l'Ambassadeur Gilberto da Piedada Verissimo, et du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies (RSSG) et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'UA, S.E Hanna Tetteh;

Rappelant ses Communiqués et Communiqués de presse antérieurs sur la RCA, notamment le Communiqué [PSC/PR/1(CMLXXII)], adopté lors de sa 972^{ème} réunion, tenue le 24 décembre 2020, le Communiqué [PSC/PR/1(CMXXXVI)], adopté lors de sa 936^{ème} réunion, tenue le 10 juillet 2020, le Communiqué [PSC/PR/COMM.2 (DCCCXLVIII)], adopté lors de sa 868^{ème} réunion, tenue le 14 août 2019, le Communiqué [PSC/PR/COMM.1 (DCCCXLVIII)], adopté lors de sa 848^{ème} réunion, tenue le 9 mai 2019 et le Communiqué de presse [PSC/PR/BR.1 (DCCCLXXXIV)] adopté lors de sa 884^{ème} réunion, tenue le 10 octobre 2019 ;

Rappelant également le Communiqué conjoint de l'UA, des Nations unies, de la CEEAC et de l'UE, publié le 4 décembre 2020 le Communiqué du Secrétaire général des Nations unies du 18 décembre 2020, et le Communiqué du G5+, publié le 20 décembre 2020, ainsi que le Communiqué de presse du Président de la Commission de l'Union africaine, du 21 décembre 2020 sur la Situation en RCA ;

Affirmant la lettre et l'esprit des Conclusions du 18^{ème} Sommet Ordinaire de la CEEAC, tenu à Libreville, Gabon, le 27 novembre 2020 et du Communiqué final du Sommet Virtuel Extraordinaire des Chefs d'Etat de la CEEAC, du 26 décembre 2020 sur la Situation en RCA ;

Commémorant la deuxième anniversaire de l'Accord politique pour la Paix et la réconciliation en RCA (PAPR-RCA), signé le 6 février 2019, sous les auspices de l'UA et de la CEEAC ;

Réaffirmant la solidarité de l'UA avec le Gouvernement et le peuple Centrafricains et l'engagement de l'UA à respecter la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la RCA;

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité :

1. ***Reconnait*** les efforts déployés par le Gouvernement de la RCA, en collaboration avec ses partenaires, dans la mise en œuvre de l'APPR-CAR, tout en étant conscient des graves problèmes,

y compris ceux posés par la pandémie du nouveau coronavirus (COVID-19) et la rareté des ressources; **souligne** que l'APPR-CAR reste le cadre politique reconnu et seul valable pour le règlement global de la crise en RCA et, à cet égard, **invite** tous les signataires - le Gouvernement et les groupes armés - à respecter fidèlement les engagements pris dans le cadre de l'APPR-CAR et à veiller à sa mise en œuvre intégrale afin de contribuer à une paix et une stabilité durables dans le pays ;

2. **Applaudit** le peuple Centrafricain pour le bon déroulement des élections Présidentielles et Législatives du 27 décembre 2020 dans des circonstances difficiles et malgré des troubles violents dans certaines circonscriptions électorales, et **se félicite** des résultats définitifs proclamés par la Cour constitutionnelle de la RCA,; et à cet égard, **félicite** S.E. le Président Faustin-Archange Touadéra pour sa réélection ;

3. **Salue** les efforts substantiels déployés par l'Autorité nationale électorale (ANE), en collaboration avec tous les acteurs politiques et sociaux de la RCA, ainsi qu'avec d'autres partenaires, dans l'organisation et le bon déroulement des élections; **salue également** toutes les parties, qui ont accompagné le Gouvernement et le peuple Centrafricains dans leur quête d'approfondissement et de renforcement de la démocratie;

4. **Souligne** l'importance de l'adhésion au constitutionnalisme et à l'État de droit afin de consolider les institutions et la culture démocratiques et d'assurer la bonne gouvernance, comme le prévoient le Préambule de l'Acte constitutif de l'UA et la Charte africaine de la Démocratie, des élections et de la gouvernance; et à cette fin, **invite** toutes les parties à respecter les décisions de la Cour constitutionnelle de la RCA sur les résultats définitifs des élections Présidentielles et du premier tour des élections Législatives dans les localités où elles se sont tenues ;

5. **Exprime sa vive préoccupation** face à l'escalade de la violence post-électorale dans le pays, qui a entraîné le déplacement d'un grand nombre de personnes, aggravant ainsi la situation humanitaire déjà désastreuse en RCA; **exprime également sa profonde préoccupation** face à l'insécurité persistante qui entrave la distribution de l'aide humanitaire et empêche l'accès aux populations déplacées du pays ; à cet égard, **lance un appel** à la communauté internationale pour qu'elle continue à fournir une aide humanitaire aux populations dans le besoin;

6. **Condamne fermement** la tentative de coup d'état de la Coalition des patriotes pour le changement (CPC) du 13 janvier 2021, en violation totale des engagements pris par certains groupes armés signataires de l'APPR-CAR ; à cet égard, **exhorte** tous les groupes armés et les acteurs politiques de cette Coalition, en particulier l'ancien Président François Bozizé, à s'abstenir de toute action subversive visant à renverser le Gouvernement, voire à créer l'instabilité et à entraver ainsi l'organisation réussie du second tour des élections Législatives, et **prévient** que des mesures punitives appropriées, y compris des poursuites pénales et des sanctions ciblées, seraient appliquées aux auteurs de troubles et à toute personne reconnue coupable d'avoir violé le PAPR-CAR, ainsi que le Droit national et international humanitaire et les droits de l'homme; à cet égard, **demande** à la Commission de présenter une proposition concernant les critères d'application desdites mesures punitives et les objectifs de ces mesures, pour examen par le CPS;

7. **Condamne également fermement** le blocage des corridors Garoua-Boulay-Boulaï et Bangui-Douala par les combattants du CPC, car ils constituent des voies de transport et de commerce stratégiques, et ces blocages entravent sérieusement les activités économiques et la fourniture d'une aide humanitaire essentielle, au détriment du pays et de ses citoyens; et à cet

égard, **demande** la levée immédiate et inconditionnelle de ces blocages, et demande au CPC de cesser de violer les droits de l'homme et de respecter les lois du pays ;

8. **Condamne en outre fermement** les attaques ciblées du CPC contre le Gouvernement et la Force multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en RCA (MINUSCA), qui constituent des violations flagrantes des droits de l'homme, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, et **souligne** que ces actes sont passibles de poursuites; **déplore** la collusion entre certains groupes armés et dirigeants politiques, dont la rébellion a causé d'innombrables morts, le déplacement de populations et la destruction d'infrastructures; à cet égard, **encourage** les autorités judiciaires de la RCA à enquêter sur ces abus et à veiller à ce qu'il soit mis fin à l'impunité et à ce que justice soit rendue ;

9. **Appelle** tous les acteurs politiques et les groupes armés de la RCA à s'engager inconditionnellement à respecter le cessez-le-feu et à s'abstenir de propager des discours de haine, et les **exhorte** à répondre favorablement à l'appel lancé par S.E. le Président Faustin-Archange Toudéra, le 6 février 2021, en faveur d'un Dialogue national, qui devrait inclure les partis d'opposition et tous les acteurs nationaux afin de créer les conditions propices au bon déroulement des élections Législatives de mars 2021 pour réaffirmer la transition démocratique nationale et mettre fin au cercle vicieux du conflit en RCA ;

10. **Souligne** la nécessité pour tous les acteurs politiques et sociaux ainsi que pour tous les groupes armés de défendre l'intérêt suprême du pays avant toute autre considération et les **invite** à œuvrer résolument à la création d'un environnement propice à un Dialogue constructif entre toutes les parties prenantes, afin de parvenir à une paix, une stabilité et un développement socio-économique durables en RCA ; à cet égard, **invite instamment** les groupes armés qui ont violé leur engagement concernant l'APPR-RCA à honorer l'engagement initial et, collectivement avec les autres signataires, à rechercher des moyens viables et pacifiques pour trouver des solutions durables à la crise actuelle ;

11. **Condamne fermement** l'exploitation, le commerce et le trafic illicites continus des ressources naturelles de la RCA, et **demande** une coordination accrue et meilleure entre les États voisins pour lutter contre cette pratique qui nuit à la reprise économique et aux perspectives de reconstruction post-conflit de la RCA ;

12. **Souligne** l'urgence de la mise en œuvre de programmes efficaces de Désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) visant à freiner la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre, afin de garantir un environnement stable pour les autres activités de développement et de redressement; **exhorte** le Gouvernement de la RCA, en collaboration avec ses voisins et la CEEAC, à faire preuve d'une plus grande vigilance en ce qui concerne le trafic d'armes et la contrebande à partir de leurs territoires et à travers leurs frontières communes, ainsi que le recrutement de mercenaires destinés à être utilisés dans les combats en RCA ;

13. **Souligne** qu'il est impératif et urgent que la politique de reconstruction et de développement post-conflit (RPCD) de l'UA, en étroite collaboration avec le Gouvernement de la RCA, identifie d'urgence les besoins et les priorités, et **lance et assure** la promotion des projets de stabilisation, de développement et de reconstruction post-conflit visant à s'attaquer aux causes profondes du conflit en vue de consolider la paix et éviter les rechutes ;

14. **Rend hommage** à la MINUSCA pour ses efforts constants et son soutien multiforme à la RCA et à ses principales institutions; **rend également hommage** aux Pays Contributeurs de troupes et de police de la MINUSCA, ainsi qu'aux troupes des autres pays africains et de partenaires internationaux, en particulier ceux qui ont fait le sacrifice ultime pour la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en RCA, et **exprime** son soutien à la demande de la MINUSCA de renforcement des capacités, y compris le besoin en ressources humaines et matérielles supplémentaires pour mieux remplir son mandat ;
15. **Félicite** la communauté internationale pour son précieux soutien multiforme à la RCA, en particulier au processus électoral, ainsi que pour son engagement continu en faveur du développement économique et social du pays; **appelle** à la poursuite de l'appui financier et matériel pour aider la RCA et sa population dans leurs efforts de reconstruction du pays, et **appelle également** à une unité d'action entre tous les acteurs pour éviter les doubles emplois et rationaliser les efforts visant à accompagner le Gouvernement et la population de la RCA dans leur quête d'une paix durable ; à cet égard, **souligne** l'importance pour l'UA, la CEEAC, les Nations unies et l'Union européenne (UE) de coordonner leurs efforts pour aider la RCA à trouver une paix durable ;
16. **Se félicite** de l'appui de la CEEAC et des pays voisins en faveur des efforts de rétablissement de la paix et de stabilisation dans le pays et appelle à un renforcement de ce rôle, y compris dans la promotion de projets conjoints de développement économique et de reconstruction et développement post-conflit; et **souligne** la nécessité de travailler en étroite collaboration avec l'UA pour assurer la synergie, la coordination et la coopération ;
17. **Félicite** le Représentant spécial pour la RCA, l'Ambassadeur Matondo, et l'équipe de la Mission de l'UA à Bangui pour leur soutien continu au processus de paix en RCA, et **demande** à la Commission de l'UA de prendre toutes les mesures nécessaires pour que le Bureau de Liaison de l'UA à Bangui soit doté de toutes les capacités et ressources nécessaires; à cet égard, **demande** à la Commission de l'UA, en collaboration avec les organes délibérants compétents de l'UA, d'examiner les modalités d'utilisation du Fonds de l'UA pour la paix afin de lui permettre de fonctionner efficacement, en tenant compte du fait que l'UA est garante du processus APPR-RCA;
18. **Demande également** à la Commission de l'UA de fournir des mises à jour régulières sur la Situation en RCA, y compris en recevant des Rapports sur les progrès réalisés par la Mission d'Observation militaire de l'UA en RCA (MOUACA), autorisée lors de sa 936^{ème} réunion ; **demande en outre** à la Commission de l'UA d'envisager le déploiement d'une Mission d'observation électorale d'une durée suffisante en RCA pour les élections Législatives de mars 2021;
19. Conscient de l'importance de faire preuve de solidarité avec le peuple et le gouvernement de la RCA, **accepte** d'entreprendre une mission sur le terrain en RCA dans un avenir proche;
20. **Décide** de rester activement saisi de la question.